



IZAR LOREA

**Euskal Herriko Laborantza Ganbararen aldizkaria,
pour une agriculture paysanne et durable au Pays Basque**

www.ehlgbai.org

EDITO



ALTERNATIBA à Garazi : Un rendez-vous important pour tous !

Il y a deux façons de regarder le monde, et les deux correspondent à des réalités bien concrètes. D'un côté, le monde otage d'un système économique de plus en plus libéral, violent, injuste, destructeur et déshumanisant. Citons, en vrac : un milliard d'individus qui souffrent de la faim, une agriculture en voie de concentration et d'industrialisation qui exclut de la terre des millions de paysans, ici et ailleurs, une biodiversité qui a été réduite de deux tiers en cinquante ans, un réchauffement climatique qui s'accélère et dont nous commençons à peine à entrevoir les effets, des dizaines de millions de réfugiés sociaux, économiques ou climatiques qu'aucun barbelé ne pourra arrêter.

Et de l'autre, par milliers, des alternatives se mettent en place, dans tous les pays, dans tous les secteurs. Mille initiatives rendent possible un autre monde, ici et maintenant. Que ce soit avec une agriculture plus économe et créatrice de valeur ajoutée, une relocalisation des filières de production et de consommation, une économie moins énergivore, des productions d'énergie plus décentralisées et plus propres, des outils financiers au service des territoires et des besoins humains et non positionnés sur la spéculation, etc... Partout ces alternatives foisonnent.

ALTERNATIBA leur donne la parole. De Bilbo à Marseille ou Bruxelles, elles rassemblent des milliers de personnes. Mais elles intéressent tout le monde jusqu'à la plus petite commune. **Les 10 et 11 octobre 2015**, Garazi sera le point de convergence du Pays Basque. Avec d'autres partenaires, Euskal Herriko Laborantza Ganbara sera présent et vous donne rendez-vous.

Mixel Berhocoirigoin



Klima aldaketa eta Laborantza lau galderetan

Zer da klima aldaketa ?

Klima aldaketa edo klima beroketa itsasoan eta airearen tenperaturaren emendatzeari erraiten zaio. Fenomeno hori XX. mende hastapenetik ezagutua da. 2500 zientifikoek idatzi txosten batek aipatzen du tenperaturen emendatze hori gizakiek sortzen duten berotegi efektuko gasen gatik dela nagusiki.

Zein dira horren ondorioak laborantzarako ?

2050 urterako 2°C gehiago izan behar genituzke. % 10a euri gehiago izaten ahal liteke neguan eta oraineko euriaren % 20a gutiago udan. Gaur egun ekoiztuak diren landareen eremuak iparrera buruz iganen dira berotzearen gatik eta ekoizpenak egokitu beharko dira aro berriari. Euriteak ere, gozoak eta erregularak izateko ordez, laburrago eta azkarrago izatekoak dira. Berriki, Charente aldean gertatu den zirimola gaitza ere berotze horrekin lotzen dute aditu batzuek. Laborantzarentzat beti, intsektu kaltegarri edo beste eritasunak emendatuz joanen dira.

Zein da laborantzaren parte aldaketa hortan ?

Neurtua izan da sortuak diren berotegi efektuko gasen % 24a laborantzatik heldu dela, zuzenki ala zeharka. Gehienez behien hazkuntza aipatzen da,

sortzen duen metano gasaren gatik (honek CO2 gasa baino 28 aldiz gehiago berotzen du giroa), bainan ere ekoiztuak eta erabiliak diren onkailu kimikoak ere gas horren ekoizle direla agertzen da (sortzen duten N2O gasak CO2 baino 310 aldiz gehiago berotzen du).

Zer egin gauzak aldatzeko ?

Argi agertzen den bezala, laborantza ttipia ez da kaltegarria gure aro (b)erotze hortan.

Oihan zatiak atxikiz, belarra ahal bezain luzaz atxikiz lurretan, lurreko lanak ttipituz, ahal bezainbat autonomoa izanez kabalen bazkatzeko, klimaren alde aritzen da.

Hurbilerat salduz salmenta zuzenaren bidez eta hurbileko gaiak erosiz, klima laguntzen da. Gehitzen ahal dira landare edo abere moten hautua, materialaren irauaraztea ahal bezainbat, kabala berarekin (behia adibidez) esnea eta gero haragia ekoiztea, eta holako aintz justu.

Berriki oraino, prentsan laborantza munduko arduradun batek salatzen zuen laborariak "matracage environnementaliste" baten biktimak zirela. Alta, ez dugu ingurumenarekin lan eginez, gure biharko lan tresna zaintzen ?

Panpi Olaizola

Izar Lorea

Directeur de la publication : Maryse Cachena
Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
64220 Ainhice-Mongelos
laborantza.ganbara@ehlgbai.org
www.ehlgbai.org
Tél. : 05 59 37 18 82
Fax : 05 59 37 32 69
ISSN 2116-5815
Impression : Arizmendi - D. Garazi



Filtre à roseaux à un étage pour la filière ovine

Kanabera irazkia gero eta gehiago erabiltzen da gure etxaldeetan, ur zikinen tratatzeko. Hazkuntza eta sistemen arabera, irazki muntadura desberdinak erakitzen dira. Alabaina, estai bateko kanabera irazkia aski da batzutan. Zein kasutan ? Nola ibiltzen da ? Nola entretenitu behar da ?

Le filtre à roseaux est une filière de traitement des effluents peu chargés. Cette installation se développe de plus en plus au Pays Basque. Communément à deux étages, cette filière peut être simplifiée dans certains cas en ne mettant en place qu'un seul étage.

La mise en place de filtres à roseaux à un étage, au lieu de deux, permet de réduire les coûts de mise en place. En effet, pour des travaux réalisés par des entrepreneurs on peut compter pour un filtre à deux étages un coût allant de 8 000 à 10 000 € TTC, alors que pour un filtre à un étage le coût sera en moyenne de 6 000 € TTC. De plus, ces travaux peuvent être subventionnés (de 40 % à 70 %) grâce au dispositif AREA-PCAE.

> Dans quel cas peut-on mettre en place ces filtres à roseaux à un étage ?

Cette installation est autorisée uniquement dans le cas de traitement des eaux blanches de salle de traite et laiterie des ovins pour des troupeaux allant jusqu'à 800 brebis, et 700 litres d'eaux blanches par jour.

Ce système ne concerne donc que les **élevages ovins laitiers, sans transformation fromagère** et sans possibilité de raccorder les eaux domestiques.

Rappel : le filtre à roseaux à deux étages est le plus adapté pour traiter les effluents peu chargés des filières ovines avec transformation fromagère, caprines et bovines suivantes :

- eaux blanches de salle de traite et de fromagerie (hors lactosérum)
- eaux vertes de quais
- et même, eaux domestiques

> Comment ça marche ?

Ce système de traitement est composé de deux éléments :

- une fosse toutes eaux d'au minimum 3 m³
- le filtre à roseaux, divisé en deux bacs bétonnés de 4,2 m² au minimum chacun, sur une hauteur d'un mètre.

Les roseaux sont ainsi plantés dans un substrat spécifique : une superposition de galets, graviers et sables.

Après passage dans ce système, les effluents peuvent être rejetés directement dans le milieu, à condition que l'ouvrage soit suffisamment éloigné des cours d'eau.

Le système doit être implanté sur un terrain légèrement en pente (au moins 1%) pour permettre un écoulement gravitaire des effluents et aussi être le plus proche possible de la salle de traite (de façon à diminuer les coûts, réduire le colmatage par les graisses des tuyaux et faciliter l'entretien).

De plus, les effluents doivent pouvoir être dirigés alternativement sur chacun des bacs via un regard répartiteur. Ceci permet d'alterner l'arrivée des effluents sur chacun des bacs, une opération absolument nécessaire car les bactéries présentes sur les rhizomes des roseaux ont besoin d'oxygène pour fonctionner et donc dégrader les matières organiques polluantes.

> Quel entretien ?

Au niveau de l'entretien il est donc important d'alterner chaque semaine l'arrivée des eaux blanches sur chacun des bacs du filtre, pour permettre au système de fonctionner de façon optimale.

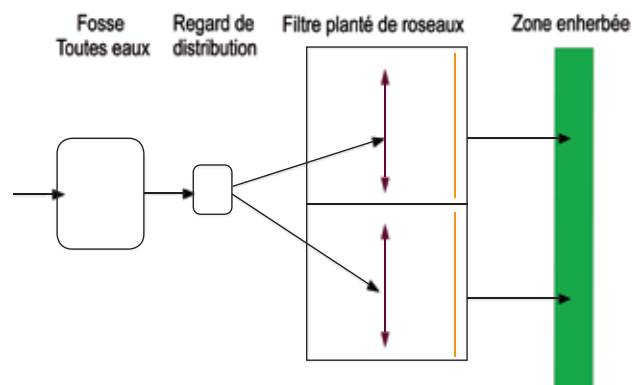
La fosse toutes eaux doit être vidangée au minimum une fois par an, le produit obtenu pouvant être épandu sur prairie ou mélangé au fumier.

Enfin, il faut couper une fois par an les roseaux et s'assurer que la plante reste bien l'espèce majoritaire dans les bacs. Pour cela, il faut au moins au début de la mise en place de la filière, accorder du temps pour arracher manuellement les mauvaises herbes qui s'implantent dans le filtre.

Euskal Herriko Laborantza Ganbara peut vous aider à réfléchir à la mise en place de cette filière. N'hésitez pas à nous contacter !

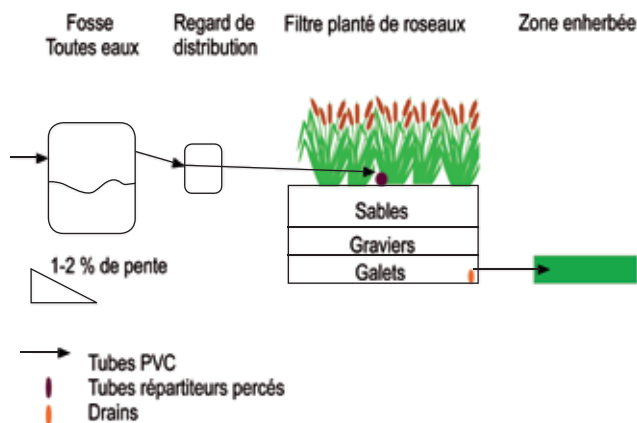
Contacts : Olivia Bidart, Clémentine Rolland 05 59 37 18 82

Filtre à roseaux à un étage, vue en plan



- Tube PVC
- ↔ Tube répartiteur percé
- Drains au fond du bac

Filtre à roseaux à un étage, vue en coupe



- Tubes PVC
- ↔ Tubes répartiteurs percés
- Drains



Le rendez-vous annuel de la journée fourrage

Euskal Herriko Laborantza Ganbarak bazka egunak antolatu zituen Irisarriko Michel Duhalden etxaldean. Behi gorri hazleak bere etxaldea ideki dauku. Arratsalde tekniko hauek hainbat galde eta ohar ekarri ditu aitzinera. Huna gogoan atxiki behar diren informazio nagusiak.

Les journées techniques des 14 et 21 septembre derniers, à Irissarry, ont permis de faire ressortir les questions de chargement, de l'observation du sol, des associations d'espèces, du chaulage, et de mettre en avant plusieurs bonnes pratiques. Une démonstration de matériels de sursemis, avec la mise en place d'un essai de différents mélanges de semences multiespèces, a par la suite été réalisée.

Privilégier un chargement instantané fort et court pour optimiser la pousse


Sur la ferme, 15 ha situés autour de l'étable sont répartis en 4 parcelles organisées en pâturage continu. Dès fin mars, le troupeau de 30 vaches et veaux pâturent 21 à 28 jours en continu sur le premier paddock.

Les espèces commencent leur repousse dès 3 jours, pour les plus précoces (ray grass) et dès 6-7 jours, pour les plus longues (dactyle, féтуque). En laissant le troupeau trop longtemps sur la parcelle, on risque d'épuiser la plante et la flore indésirable peut apparaître. Ici, la présence de plantes à rosette de type plantain, pissenlit, témoignent de ce pâturage long.

Aussi, pour optimiser la pousse de l'herbe et offrir un fourrage riche et très digestible, l'idéal est de créer des paddocks plus petits (dans la mesure du possible, 0,5 à 2 ha, avec clôtures fixes ou clôtures mobiles fil avant, fil arrière) et de diminuer le temps de présence du bétail (1 à 3 jours/paddock).

Observer pour connaître son sol

La présence des plantes à rosettes sont le signe d'un pâturage trop long. L'agrostis stolonifère, devenue dominante, montre l'état de dégradation du couvert et renseigne sur l'intérêt ou non de faire un sursemis. En effet, l'agrostis envoie des messages chimiques dans le sol pour éviter la germination des autres espèces et sa rémanence dans le sol est de 3 mois ! S'il est trop présent, le sursemis sera un échec.

 La fiche sur les plantes indicatrices est disponible sur www.ehlgbai.org

Le chaulage, enjeu majeur au Pays Basque

Le chaulage est un élément central. C'est un amendement que l'on ne devrait jamais hésiter à faire. Il stimule l'activité biologique, facilite l'assimilation des nutriments et agit sur la structure du sol et le développement racinaire.



Un public attentif

“ Observons les espèces indicatrices, elles nous renseignent sur l'état du sol et de la prairie.”

Par exemple, à pH 5, uniquement 55 % de l'azote est valorisé, contre presque 100 % à pH 6,5. On observe par ailleurs des problèmes d'assimilation du phosphore (reconnaisable à une couleur violette de la plante) et un risque de toxicité (Aluminium, Manganèse).

Un sol qui fonctionne correctement garantit un fourrage de qualité et un troupeau en bonne santé, sans carence. L'apport de chaux va coûter entre 50 et 100 € / ha et il faut par contre compter entre 700 et 900 € / tonne pour l'achat de compléments minéraux pour la santé du bétail. Le choix est vite fait !


Les prairies multiespèces, un atout

Les associations d'espèces garantissent une valeur alimentaire équilibrée, une régularité de production et une durabilité. Le principe étant d'avoir une colonisation de tout l'espace (en misant sur les espèces productives et les espèces « bouche trou » type pâturin) et une substitution des espèces dans le temps (les espèces à implantation rapide et durée limitée type ray grass faisant la place aux espèces lentes à l'implantation et de longue durée type féтуque/dactyle).

La société MAEC et les établissements Errecart étaient présents pour présenter les semences multiespèces OH, plus connues sous le nom de « mélanges suisses ».

Avec quel matériel ?

5 mélanges multiespèces ont été semés avec le semoir pneumatique de la Cuma d'holdy. Un autre mélange est aussi testé en sursemis sur une petite surface, à l'aide de 4 matériels de sursemis : Vrêdo (Cuma Agricompost), Aitchinson (Cuma Méharin), Sulky (Cuma Mendionde), herse étrille et semoir (Cuma de Lohitzun). Les résultats viendront dans les prochains mois !

 Un compte rendu complet accompagné des premiers résultats des essais sera disponible sur www.ehlgbai.org dès décembre 2015 et sera alimenté au fil des mois.

Contact : Manue Bonus, 07 82 47 15 24 / 05 59 37 18 82

Qu'est ce qui est saisissable par vos créanciers ?

Depuis le 7 août 2015, l'habitation d'un paysan ne peut plus faire l'objet d'une saisie immobilière par ses créanciers professionnels.

Qu'est ce qui est protégé, qu'est ce qui doit être protégé ?

Depuis la loi Macron, la résidence principale d'un entrepreneur individuel (agricole ou non) est insaisissable par ses créanciers, pour ses dettes professionnelles et sans formalité particulière.

Lorsqu'une partie de l'habitation est aussi affectée à l'usage professionnel (fromagerie, stockage...), la partie non affectée reste insaisissable, sans déclaration préalable et sans un état descriptif de division.

Jusqu'alors, l'entrepreneur pouvait protéger sa résidence principale en effectuant une déclaration d'insaisissabilité devant un notaire. Cette déclaration conserve son intérêt pour protéger une maison secondaire, un terrain non exploité ou donné à bail, une vieille borde... En revanche, les terres agricoles maintenues dans votre patrimoine privé mais qui sont mises à disposition de l'exploitation ne peuvent pas être protégées.

Comment protéger ?

En dehors de la résidence principale, les biens que vous souhaitez protéger doivent faire l'objet d'une déclaration établie par notaire, publiée au Service de publicité foncière et mentionnée dans un registre de publicité légale à caractère professionnel (répertoire des métiers, greffe du tribunal de commerce, etc.) ou dans un journal d'annonces légales pour les personnes non tenues de s'immatriculer (comme les agriculteurs). Cette procédure peut être réalisée à n'importe quel moment, pas forcément lors de l'installation.

Protégé contre qui ?

Si la créance n'est pas d'ordre professionnel, l'habitation, comme les biens bénéficiant d'une déclaration d'insaisissabilité, restent saisissables.

De plus, l'insaisissabilité n'est pas opposable à l'administration fiscale en cas de manœuvres frauduleuses de l'entrepreneur ou d'observation grave et répétée de ses obligations fiscales.

Protégé à partir de quand ?

La protection de l'habitation s'applique aux créances professionnelles postérieures au 7 août 2015.

Quant aux biens immobiliers déclarés, ils deviennent insaisissables uniquement à l'égard des créanciers de la ferme, pour les dettes professionnelles nées après la publication de la déclaration, au bureau des hypothèques. Vous ne devez donc pas attendre une condamnation judiciaire pour déclarer l'insaisissabilité de votre bien.

Attention, la déclaration insaisissabilité n'est pas une solution miracle, dans la mesure où certains créanciers exigent parfois l'engagement personnel du paysan ou de son conjoint sur ses biens propres.

Contact : Nadia Benesteau, 05 59 37 18 82

Langile berriak Euskal Herriko Laborantza Ganbaran

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux salariés au sein de Euskal Herriko Laborantza Ganbara !

Originaire de l'Herault, **Guillaume Cavaillès** a intégré notre équipe fin août et assurera les missions relatives à la montagne basque : animation du site Natura 2000 massif de l'Artzamendi/Mondarrain, accompagner les paysans dans leur dépôt des dossiers de demande d'aide au gardiennage...

Contact : guillaume.ehlg@orange.fr, 05 59 37 18 82



D'origine souletine, **Laurent Beguerie** nous a rejoints début septembre et vient renforcer l'équipe pour accompagner la mise en place et l'animation de projets collectifs. Il interviendra aux côtés de Lucie.

Contact : laurent.ehlg@orange.fr, 05 59 37 18 82

Ongi etorri Guillaume eta Laurent !

Agenda Infos Agenda Infos Agenda Infos

07 10 2015 Formation agronomique pour la gestion de la fertilisation, 9h30, Ainhice-Mongelos

Il reste encore quelques places pour la **formation VIVEA abordant la gestion de la fertilisation sur votre exploitation**.

Pour rappel, elle s'adresse aux personnes ayant bénéficié d'une subvention d'aide à l'investissement de type AREA-PMBE ou PVE.

Inscription : Clémentine Rolland, 05 59 37 18 82

09 10 2015, journée terrain sur l'agriculture de conservation, 9h00 - 17h30, avec Matthieu Archambeaud

Euskal Herriko Laborantza Ganbara et la FD Cuma vous invitent à participer à la journée technique sur **l'agriculture de conservation** qu'elles organisent conjointement, **le vendredi 9 octobre 2015**.

Pour l'occasion, **Matthieu Archambeaud**, spécialiste des techniques de semis directs et rédacteur dans la revue TCS, animera la journée : tournée de profil de sol sur la gestion des sols, les couverts, les TCS (Techniques Culturelles Simplifiées), les rotations.

La matinée se déroulera sur le secteur de Saint-Palais sur terres limoneuses (RDV à 9h), et l'après-midi aux alentours de Sames sur terres argileuses et barthes inondables (RDV à 14h). Le programme précis sera communiqué ultérieurement.

Formation VIVEA. Inscription : Manue Bonus (Euskal Herriko Laborantza Ganbara), 05 59 37 18 82 ou Julien Noguez (FD Cuma) 06 84 31 06 51



16 10 2015, demi-journée technique sur le pâturage tournant, 14h00, Senpere



Euskal Herriko Laborantza Ganbara programme, en partenariat avec le Syndicat Mixte de l'Uhabia, une demi-journée d'information sur le **pâturage tournant, le vendredi 16 octobre 2015, à 14h, chez Patxi Doyharçabal**, à Saint-Pée-Sur-Nivelle (quartier Cherchebruit). Au programme : visite de la ferme, retour d'expérience sur la mise en place d'un système de pâturage tournant dynamique (3ème année).

Contact : Gauthier Desmarts, 05 59 37 18 82

2015 10 10 eta 11a, Alternatiba Garazi – Sistema alda dezagun eta ez klima !



Euskal Herriko ALTERNATIBA Donibane Garazin iraganen da aurten, **urriaren 10 eta 11an**, larunbat eta igandez, Paris-en iragan beharra den Nazio Batuen klimari buruzko 21. gailurra baino bi hilabete lehenago.

Bi hitzordu nagusi larunbatean, urriaren 10an :

10.00 : « **Hitza Hitz** » goizaldia, **herriko etxean** : tokiko herrietan plantan ezarri diren 21 ekintzen aurkezpena ;
20.00 : « **Sistema alda dezagun eta ez klima** » mintzaldia, Susan George eta Noël Mamère-kin, Vauban gelan.

Igandean, 10.00-etatik goiti, etxe merkatua, atelierrak, bazkaria eta bi hitzaldi nagusi :

14.30 : « **Transizio energetikoan eta ekologikoan den lurraldea** », Mixel Berhocoirigoin eta Iban Grossier-ekin
16.30 : « **Mugimendu klimatikoa COP 21-ri buruz eta mobilizazio iraunkor bati buruz** », Jon Palais, Susan George, Noël Mamère eta Leire Txakartegi-ekin.

Xehetasunak : www.alternatiba.eu/garazi/

EHLG doit vivre ! EHLGk bizi behar du ! BON DE SOUTIEN / SUSTENGU BONOIA

Nom / Deitura : _____ Prénom / Izena : _____

Rés. Bât. / Egoitza : _____

N° rue / Karrika Zenbakia : _____

Tel. _____ E-Mail : _____

Je fais un don de _____ € emaiten ditut (txekez/par chèque à l'ordre de Euskal Herriko Laborantza Ganbara)

Je souhaite que l'on me contacte afin de mettre en place ensemble un virement bancaire

Nahi nuke harremanetan jar gaitezen banku biramendu baten bideratzeko

Bon à renvoyer / Bonoia itzuli honara : Euskal Herriko Laborantza Ganbara / 64220 Ainza Monjolose

Important : si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % de votre don : pour 100 € donnés, cela ne vous coûte que 34 € après déduction fiscale.

Garrantziasua : zerga ordainle bazara, zure emaitzatik % 66a ken dezakezu : 100 €-ko emaitza egitean, 34 € baizik ez zaizu gosta zerga kenketa egin ondoan

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à nos seuls services. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Iker Elosegi, coordinateur d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.